



**SIVOM DE LA BURE**  
2 place de la Patte d'Oie  
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 3

Votants : 17

Date de la convocation : 22/08/2022

**SEANCE DU 31 AOUT 2022**

**N° 2022-08-30-002**

L'an deux mille vingt deux, le trente août à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Patricia TOUROLLE, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

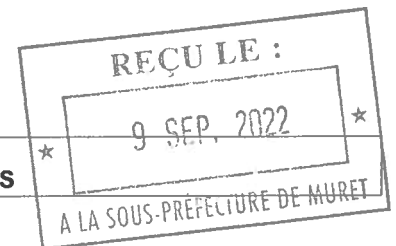
**Etaient absents/excusés** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Christine FERRE à Alain FOURAIGNAN, Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Stéphanie BILLET à Michel BALLONGUE.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

**OBJET** :  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**



Madame la Présidente expose :

Par délibération n° 2022-06-30-004 du 30 juin 2022, deux emplois permanents ont été créés :

- 1 poste de cuisinier au grade d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet
- 1 poste de second de cuisine au grade d'agent de maîtrise contractuel à temps complet.

Suite au non recrutement du cuisinier initialement prévu et à la réorganisation du service de la restauration scolaire, il est nécessaire de supprimer ces deux postes et de créer l'emploi permanent suivant :

- 1 poste de cuisinier au grade d'agent de maîtrise contractuel à temps complet.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.3° et L. 313-1 ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

• **Décide :**


- La suppression du poste de cuisinier, au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet et du poste de second de cuisine, au grade d'agent de maîtrise contractuel à temps complet initialement créés par délibération n° 2022-06-30-004 du 30 juin 2022.
- La création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, d'un emploi permanent à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : Cuisinier, au grade d'agent de maîtrise à temps complet.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-3° précité ;
- Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an compte tenu du fait que la recherche de candidats statutaires a été infructueuse.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier la possession d'un diplôme et d'une expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de ses fonctions de cuisinier. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 437 de la grille indiciaire des agents de maîtrise.
- Madame la Présidente est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Cat.	Grade	Effectif budgétaire au 01/09/2022 (suite à la délibération 2022-06-30-004)	Effectif budgétaire au 01/09/2022	Titulaire				Contractuel			
				Pourvus		A pourvoir		Pourvus		A pourvoir	
				TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
B	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
C	Adjoint administratif	3	3	1	1	0	0	0	1	0	0
C	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	8	8	2	1	0	0	0	2	0	3
	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	7	6	4	2	0	0	0	0	0	0
	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agent de maîtrise	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0
C	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

- **Précise** que les crédits ont été inscrits au BP 2022.
- **Mandate** Madame la Présidente pour gérer toutes les démarches administratives et financières.

Ainsi fait et délibéré, le 30 août 2022  
 Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 04/09/2022 et de sa publication le 04/09/2022*

  
**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
 Présidente

**REÇU LE :**  
 9 SEP. 2022  
 LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET